

PRÉFET DU NORD

*Le Préfet*

Lille, le 10 avril 2020

Monsieur le Président,

Par courrier du 7 avril 2020, vous m'avez demandé l'autorisation d'ouvrir des espaces de récolte des cueillettes au public dans des conditions d'accueil strictes pour assurer la continuité de l'activité agricole tout en protégeant la population.

Comme vous le rappelez, le confinement national vise à protéger l'ensemble de la population en raison de l'épidémie du covid19, c'est la raison pour laquelle, au regard de vos propositions, j'autorise cette ouverture sur la base du strict respect de l'intégralité des mesures que vous décrivez dans votre correspondance :

- marquage au sol,
- limitation à une, voire deux personnes, maximum du même foyer,
- distance de plus d'un mètre entre les cueilleurs, aucun face à face,
- surveillance d'affluence,
- fourniture exclusive des emballages aux clients,
- séparation physique des entrées et des sorties pour supprimer les croisements de flux,
- nettoyage des mains à l'entrée et à la sortie,
- mise à disposition et obligation de l'usage des moyens de protection individuels pour le personnel de vente au contact avec le public,
- obligation aux personnes de la production de travailler avec beaucoup d'espace entre elles, de prendre des pauses en décalé,
- dialogue au sein du personnel, rappel des règles et affichages de celles-ci à l'entrée de l'espace commercial et dans les locaux du personnel.

Je vous remercie pour votre mobilisation et celle de l'ensemble de la profession agricole qui met tout en œuvre pour permettre à la population de continuer à se nourrir.

J'insiste encore sur la nécessité de respecter et de faire respecter ces mesures barrières pour protéger la santé de nos agriculteurs et celle de la population.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Michel LALANDE

Monsieur Laurent VERHAEGHE  
Président de la FDSEA du Nord  
Maison des agriculteurs  
ZA 2, rue de l'Epau  
59230 SARS ET ROSIERES